



Déclaration de la CGT Educ 'action au CTM du 14 mai.

La mobilisation du 9 mai contre le projet de réforme de la Fonction publique, démontre la volonté des personnels de défendre un service public, indispensable au plus grand nombre et aux catégories les plus fragiles, elle a été une réussite comme en atteste la présence de plusieurs centaines de milliers de collègues dans les manifestations organisées.

En maintenant les mêmes orientations politiques, celle des suppressions de postes, du gel des salaires et de la contractualisation des recrutements, les promesses de hausse des salaires enseignants ou de “*non-fermeture*” de service relèvent jusqu’à preuve du contraire, d’un plan de communication d’un gouvernement qui refuse de répondre aux revendications des personnels.

Pour la CGT le président de la République doit prendre d’urgence des mesures permettant la reconquête des territoires abandonnés par l’État ce qui signifie la réouverture des services publics (écoles, hôpitaux, postes...) essentiels à la population.

Cet objectif passe d’abord par l’embauche de personnels titulaires bénéficiant d’un statut leur permettant d’accomplir leur mission dans de bonnes conditions et d’une hausse des salaires pour tous les personnels.

Dans l’Éducation, le 9 mai a aussi été une nouvelle étape du mouvement entamé le 19 mars contre la loi pour une école de la confiance.

La mobilisation très importante des personnels des écoles et établissements montre la persistance et l’enracinement des luttes et devrait conduire le ministre à apporter comme réponse le retrait de son projet de loi.

Car c’est d’abord la défense du service public d’éducation qui anime les personnels en lutte, et pour beaucoup d’entre nous la politique du ministre accentue les inégalités territoriales et institutionnalise un peu plus le tri social, c’est l’analyse que nous faisons des conséquences de la mise en place de la loi ORE et des réformes des lycées.

Il n’y a pas que les personnels qui contestent les orientations politiques du ministre et son projet de loi. Dans le rapport, publié le 2 mai, pour qualifier le texte de loi, les sénateurs considèrent que “*Le projet de loi initial et son examen à l’Assemblée nationale témoignent de l’improvisation et de la précipitation du gouvernement, faisant fi de la concertation et du dialogue social*”.

Les parents d’élèves aussi commencent à se mobiliser pour permettre des alternatives aux réformes portées par le ministre de l’Éducation nationale.

La mal-nommée loi dite pour l’école de la confiance nous a été présentée par le ministre, comme un véhicule législatif purement formel devant, notamment, entériner l’abaissement de l’âge de la scolarisation obligatoire de 6 à 3 ans promis par le président de la République.

Mais, nous ne pouvons que constater que bien d’autres dispositions s’y sont greffées, transformant le projet initial en quelque chose de bien plus dangereux pour notre École et pour les conditions de travail des personnels.

L'adoption de la loi en première lecture par l'Assemblée nationale a été une formalité.

Peu de débats de fond sur l'école ont eu lieu et certains députés, avec l'appui du ministre, se sont égarés du côté des symboles en décidant par exemple de placer des drapeaux dans chaque salle de classe.

Il est important de noter aussi que ce projet de loi ne contient aucune disposition pour améliorer les conditions de travail et les salaires des personnels.

Les modifications structurelles envisagées par le biais d'un amendement ont amplifié une mobilisation, qui s'est organisée sous différentes formes, occupations d'écoles, manifestations, assemblées générales, qui se sont tenues pour alerter l'ensemble de la population sur les dispositions les plus inquiétantes de la loi.

Alors que l'article 6 *quater* est profondément rejeté par une écrasante majorité d'enseignants, le ministre persiste à vouloir le maintenir dans la loi.

Il doit entendre les revendications des personnels et renoncer à la mise en place des EPSF.

Face à la surdité du ministre, la CGT Éduc'action va poursuivre son travail de construction des suites de ce mouvement au niveau national, dans le cadre intersyndical le plus large possible.

Elle appelle les personnels à se saisir des journées de grève décidées localement, les mardi 14 ou jeudi 16 mai ainsi que le mercredi 15 mai, journée de mobilisation des personnels AESH.

Et elle s'engagera dans les prochains jours dans d'autres initiatives pour faire entendre les revendications des personnels.